

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024**  
Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Délibération DC 2024-124**

Budget général - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes

<b>Date de convocation</b> : 29 octobre 2024	<b>Liste des délibérations affichées le</b> : 8 novembre 2024		
<b>Nombre de conseillers en exercice</b> : 84	<b>Présents</b> : 44 à l'ouverture de la séance		
<b>Absents et dépôts de pouvoirs</b> : 4	<b>Excusés</b> : 27	<b>Autres absents</b> : 9	<b>Votants</b> : 48

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Éric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Madeleine PUJOL (Puivert), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Jean-Claude MICHELOU (Axat) à Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty) à Francis SAVY (Mazuby), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambronne) à Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers)

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Rose Marie DAROT (Espérazza), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Pierre CASTEL (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Claire THÉNARD (Courtauly), François LACROIX (Espezet), Daniel CALVI (Ginoles), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Christine BINDER (Quillan) et Serge BACAVERE (Saint Benoît).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. L'irrécouvrabilité de la créance peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, par exemple) ou encore dans l'échec du recouvrement malgré toutes les diligences menées par le comptable public.

Contrairement à la remise gracieuse, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable public et proposée au vote de l'assemblée délibérante.

Madame le comptable public assignataire de la CCPA a transmis une liste d'admission en non-valeur pour créances irrécouvrables pour le budget général d'un montant total de 4 610,33 €.

En outre, les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Il s'agit notamment :

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (art. 643-1, code de commerce) ;
- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (art. L. 332-5 code de la consommation) ;
- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (art. L. 332-9 code de la consommation).

Madame le comptable public assignataire de la CCPA a transmis une liste d'admission en non-valeur pour créances éteintes pour le budget général d'un montant de 122,40 €.

ETAT ANV 2024 - Budget général		
Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
DJEBARRI Mohamed	6,8	Combinaison infructueuse d'actes
LECROART Grazilla	17	Combinaison infructueuse d'actes
DJEBARRI Mohamed	17	Combinaison infructueuse d'actes
LECROART Grazilla	17	Combinaison infructueuse d'actes
GRAHAM Billie	19,8	Combinaison infructueuse d'actes
HUGUET Florian	20,8	Combinaison infructueuse d'actes
MARAVAL Lilian	23,8	RAR inférieur seuil poursuite
DJEBARRI Mohamed	27,2	Combinaison infructueuse d'actes
LACHEMINANT Laura	30	Combinaison infructueuse d'actes
DJEBARRI Mohamed	30,6	Combinaison infructueuse d'actes
CALCOEN Aurore	31,2	Combinaison infructueuse d'actes
MANGANARO CHRISTELE E	34	Combinaison infructueuse d'actes
DJEBARRI Mohamed	34	Combinaison infructueuse d'actes
GONSALES Jean Marc	34,12	Combinaison infructueuse d'actes
DJEBARRI Mohamed	37,4	Combinaison infructueuse d'actes
SARL CASSAGNAUD	37,4	Combinaison infructueuse d'actes
DJEBARRI Mohamed	37,4	Combinaison infructueuse d'actes
HOURRIEZ Laetitia	39,05	Combinaison infructueuse d'actes
ANNALORO Patrick	3,2	Combinaison infructueuse d'actes
QIN Jang Hui	47,32	Poursuite sans effet
YAXLEY Jamie	47,6	Combinaison infructueuse d'actes
DUMONT Rolande	54	Combinaison infructueuse d'actes
MANGANARO CHRISTELE E	54,4	Combinaison infructueuse d'actes
YAXLEY Jamie	31,35	Combinaison infructueuse d'actes
YAXLEY Jamie	4,4	Combinaison infructueuse d'actes
YAXLEY Jamie	54,4	Combinaison infructueuse d'actes
BARRETT Jason	59,15	Combinaison infructueuse d'actes
ROUSSEL Laurie	59,79	Combinaison infructueuse d'actes



LEVAVASSEUR Mickael	7,52	RAR inférieur seuil poursuite
AZEMA FREDERIC Nc	64,6	Combinaison infructueuse d actes
ANNALORO Patrick	14,82	Combinaison infructueuse d actes
AZEMA FREDERIC Nc	68	Combinaison infructueuse d actes
CHAFFEY DRAKE Claire	70,98	Combinaison infructueuse d actes
IRELAND Terence	70,98	Combinaison infructueuse d actes
QUISH Catherine	70,98	Combinaison infructueuse d actes
YAXLEY Jamie	12,25	Combinaison infructueuse d actes
ANNALORO Patrick	81,6	Combinaison infructueuse d actes
YAXLEY Jamie	81,6	Combinaison infructueuse d actes
AZEMA FREDERIC Nc	95,2	Combinaison infructueuse d actes
MANRESA Barbara	101,25	Combinaison infructueuse d actes
AZEMA FREDERIC Nc	119	Combinaison infructueuse d actes
AZEMA FREDERIC Nc	122,4	Combinaison infructueuse d actes
AZEMA FREDERIC Nc	129,2	Combinaison infructueuse d actes
AZEMA FREDERIC Nc	132,6	Combinaison infructueuse d actes
NOUGIER Emilia	135	Combinaison infructueuse d actes
TAVELLA Yvonne	40,38	Combinaison infructueuse d actes
AZEMA FREDERIC Nc	142,8	Combinaison infructueuse d actes
DIOP Aliou	155,05	Combinaison infructueuse d actes
CAMPING LE CAZAL MAIR	7,66	RAR inférieur seuil poursuite
TYRODE Jenny	2,87	Combinaison infructueuse d actes
JEAMMOT Claire	185,25	Combinaison infructueuse d actes
TYRODE Jenny	32,78	Combinaison infructueuse d actes
AZEMA FREDERIC Nc	261,8	Combinaison infructueuse d actes
TYRODE Jenny	23,1	Combinaison infructueuse d actes
SEPE ORFEO	271,05	Combinaison infructueuse d actes
ENGBERT	1198,4	Combinaison infructueuse d actes
MAISON PLURI PROFESSI	0,98	RAR inférieur seuil poursuite
IMCO SUD HOTELLERIE	0,05	RAR inférieur seuil poursuite
<b>TOTAL (créances admises en NV)</b>	<b>4 610,33</b>	

MONTAGNE MANNEQUIN Cy	17	Surendettement et décision effacement de dette
MONTAGNE MANNEQUIN Cy	20,4	Surendettement et décision effacement de dette
MONTAGNE MANNEQUIN Cy	23,8	Surendettement et décision effacement de dette
MONTAGNE MANNEQUIN Cy	27,2	Surendettement et décision effacement de dette
MONTAGNE MANNEQUIN Cy	34	Surendettement et décision effacement de dette
<b>TOTAL (créances éteintes)</b>	<b>122,40</b>	

**Le Conseil,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la liste présentée par le comptable public du SGC de Limoux,

**Après en avoir délibéré,**

<b>Conseillers présents</b>	<b>44</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>48</b>
<b>Retraits avant vote</b>	<b>0</b>	<b>Pour</b>	<b>48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>	<b>Contre</b>	<b>0</b>

- APPROUVE l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables 4 610,33 € sur le budget général, exercice 2024 ;
- APPROUVE l'admission en non-valeur de créances éteintes pour un montant de 122,40 € sur le budget général, exercice 2024.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 27.11.2024
- ❖ et de sa publication le 27.11.2024